

et l'organisation de la vente de ces grains de provende au Canada, dans l'Est du Canada comme en Colombie-Britannique, il déroge aux règlements, car la Commission des grains a son siège social à Winnipeg, et Winnipeg n'est pas considérée comme une ville de l'Est du Canada. Au fait, Winnipeg est considérée comme une ville du centre canadien où l'on produit le blé et ces grains dont nous avons besoin dans l'Est comme dans l'Ouest du Canada.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Caouette: Certainement.

L'hon. M. Churchill: Afin d'éviter une plus grande confusion que celle qu'a déjà suscitée le député, j'aimerais signaler que contrairement à ce que vient de dire le député, je n'ai jamais proposé Winnipeg comme siège social de cet Office.

M. Caouette: Non. J'ai dit que Winnipeg est déjà un centre du commerce des grains au Canada. Nous ne voulons pas de Winnipeg comme distributeur de céréales au Canada. Nous voulons que cela se fasse ailleurs. Nous sommes contre la centralisation et le député est en faveur de la centralisation.

[Français]

Monsieur le président, nous ne voulons pas que Winnipeg conserve le tout, c'est-à-dire la production et la distribution des grains de provende; nous voulons que d'autres endroits soient suggérés, et le député de Winnipeg-Sud-Centre ne mentionne absolument pas d'autres villes que Winnipeg, pour continuer à distribuer ou à «contrôler» les grains qui nous viennent du centre de l'Ouest du Canada.

Monsieur le président, je crois que ce bill doit de plus en plus permettre aux gens de l'Est de bénéficier et de profiter de la production des grains au pays.

Maintenant, nous, du Ralliement créditiste, avons réclamé, à maintes reprises, que des grains de provende soient entreposés dans l'Est du Canada, dans notre province de Québec, en Ontario, pour aider les cultivateurs de l'Est. Or cet article 19 peut aider en tant qu'il n'y a pas d'intermédiaires qui enlèvent aux cultivateurs du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique des bénéfices dont ils ont besoin. Nous ne nous opposerons pas à ce bill C-218, en tant qu'il respecte et qu'il poursuive efficacement les buts énoncés, les buts avoués dans la mesure.

Les cultivateurs de la région de Québec, des circonscriptions de Champlain, de Trois-Rivières, de ma région, du Bas du

fleuve, de Bellechasse, y compris ceux de l'Ontario, bénéficient de cette loi. Mais que des intermédiaires arrivent, par exemple, pour empêcher les cultivateurs d'en bénéficier, à ce moment-là, monsieur le président, nous nous soulèverons avec véhémence, et nous nous soulèverons fortement contre le ministre qui est actuellement responsable de cette mesure législative. Mais d'ici là, nous sommes prêts à appuyer le bill C-218, en tant que les cultivateurs de chez nous en bénéficient.

• (9.20 p.m.)

[Traduction]

M. Winkler: Monsieur le président, je ne veux pas retarder les délibérations du comité et je me hâte de m'excuser auprès de mes amis du parti libéral de les empêcher de poursuivre d'autres activités. Toutefois, en appuyant l'amendement...

Une voix: A quand votre congrès pour choisir un chef?

M. Winkler: Nous n'avons garde d'oublier le passé. Certains d'entre vous qui ne sont pas ici depuis très longtemps ne m'importunent guère. Je désire répondre au préopinant sur ses remarques au sujet du député de Winnipeg-Sud-Centre et l'obéissance au souci électoral. Je me demande qui obéit à ce souci alors que le libellé de ce bill est si vague.

Nous devrions, je crois, considérer la capitale nationale pour le siège social de l'organisme prévu. Je remarque que le ministre de l'Agriculture a récemment compris l'importance d'un tel centre pour l'industrie laitière et qu'il fera quelque chose à ce propos l'an prochain. Nous ne considérons pas Ottawa comme une partie d'une province quelconque, mais comme capitale nationale.

Le député de Villeneuve a dit que le projet de loi profiterait à l'Ontario, au Québec et à d'autres régions de l'Est du Canada. C'est tout à fait exact. Comme il se peut que ma circonscription en bénéficie je pourrais donc demander que le quartier général de l'organisme y établisse son siège. Cependant, à mon avis, l'endroit le plus central serait la capitale nationale. J'appuie donc l'amendement et j'espère que le ministre l'acceptera.

M. Muir (Lisgar): Puisque le ministre a établi une comparaison entre les transactions de la Commission canadienne du blé et de l'Office canadien des provendes sur le point d'être créé, je voudrais attirer son attention sur le fait que les activités de la Commission canadienne du blé sont entièrement financées par les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada, tandis que celles de l'Office canadien des provendes seront financées par le contribuable canadien en général.